

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Quatorzième anniversaire. — IV Pie X et la paix internationale. — V Correspondance romaine. — VI Médailles-scapulaires (*à suivre*).

AU PRONE

Le dimanche, 13 août

On annonce :

La fête, (mardi), le jeûne (samedi), et la solennité de l'Assomption (dimanche) ;

C'est vendredi que commence la neuvaine au saint Cœur de Marie (1).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 13 août

Diocèse de Montréal :

Fête de saint Pierre aux Liens, **double majeur** (du 1er août) ; mém. de saint Paul, du 10e dim., de l'Oct. de saint Laurent et des saints Hippolyte et Cassien martyrs; préf. de la Trinité. — Aux II vêpres mém. 1o de saint Paul, 2o du B. Jean-Marie Vianney, 3o du dim., 4o de l'Oct. de saint Laurent, 5o de saint Eusèbe.

Hors du diocèse de Montréal :

Messe du B. Jean-Marie Vianney C., **double**; (messe nouvelle qui manque dans les livres de prières; on peut lui substituer la messe **Os justi**); mém. du 10e dim., de l'Oct. de saint Laurent et des saints Hippolyte et Cassien, martyrs; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres mém. 1o de l'Oct. de saint Laurent, 2o du dim., 3o de saint Eusèbe.

(1) En faisant cette neuvaine, même privéement, chaque fidèle peut gagner : 1o 300 jours d'indulgence à chaque exercice; 2o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où), aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine, ou des huit jours qui la suivent.

Dans la cathédrale de Saint-Hyacinthe, solennité du titulaire, double de le cl.

Samedi prochain veille de la solennité de l'Assomption, est un jour de jeûne et d'abstinence.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 20 août

Comme la fête de l'Assomption est des plus privilégiées (Rubr. génér. du brév., titre X, n. 1; du missel, titre VI), on ne peut, en ce jour, lui préférer la messe d'aucun titulaire (Décret génér. du 2 déc. 1896, VI, No 3,754). La solennité de la fête de saint Joachim, est toujours remise au dimanche suivant (décret de 1873 à I. n. 3,299).

Titulaire de l'ASSOMPTION

Diocèse de Montréal. — L'Assomption.

Diocèse d'Ottawa. — Maniwaki.

Diocèse des Trois-Rivières. — Cathédrale.

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Notre-Dame-de-Stanbridge.

Diocèse de Sherbrooke. — Notre-Dame-des-Bois (Chesham).

Diocèse de Pembroke. — Barry's Bay (Poland). J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Dimanche, 13 août — Tétraultville.

Mardi, 15 " — Saint-Augustin.

Jeudi, 17 " — Sainte-Adèle.

QUATORZIEME ANNIVERSAIRE

UNE dépêche, reçue hier à l'archevêché, nous annonce que Mgr l'archevêque s'embarque demain, le 2 août, à Boulogne-sur-mer, sur le *Bremen*. Sa Grandeur sera à New York vers le 10 août. C'est dire que Monseigneur ne sera pas avec nous pour le quatorzième anniversaire de son sacre, le 8 août. Mais nos vénérés confrères du clergé diocésain, les religieux et religieuses et tous les fidèles de Montréal,

n'en uniroi
voeux, pou
pour nous t
Au mome
saurions tro
l'archevêque
nal catholiqu
des solennité
Parmi les oe
pat, il n'en
notre diocèse
Grandeur au
surtout de M
Voici en eff
Duguet :

Le Congrès d
cie que peut-être
voie triomphale,
amphithéâtre de
Ce fut l'assistan
provinciaux, de 1
des hommes qui l
plus de 100,000.
flot inépuisable, 4
midi et demie, leu
ment quatre heur
suite de l'église. C
reposer, sa suprê
évêques, dont 3 ca
Et Mgr Bruchési
triomphe, dans un
loquent archevêque
peinture. Sa lang
verve, le feu de sor
dent; il a soulevé :

n'en uniront pas moins, nous le savons, leurs prières et leurs vœux, pour les adresser au ciel à l'intention de celui qui est pour nous tous un pasteur et un père.

Au moment où il revient de Madrid et de Rome, nous ne saurions trouver une plus belle expression d'hommage à Mgr l'archevêque, que celle qui nous est fournie par le grand journal catholique *L'Univers* de Paris, dans le compte rendu final des solennités du dernier congrès eucharistique international. Parmi les oeuvres si nombreuses et si fécondes de son épiscopat, il n'en est pas qui ait jeté plus de lustre et d'éclat sur notre diocèse et sur notre pays que la participation de Sa Grandeur aux plus récents congrès, à celui de Londres, à celui surtout de Montréal, et aussi à celui de Madrid.

Voici en effet comment s'exprime, dans *L'Univers*, M. Roger Duguet :

Le Congrès de Montréal nous avait offert, l'an passé, un spectacle que peut-être on ne reverra plus. Ce fut le splendide décor de la voie triomphale, le jour de la procession solennelle : cet immense amphithéâtre de cinq kilomètres tout fleuri de vivats et de prières. Ce fut l'assistance officielle des divers gouvernements fédéraux et provinciaux, de tous les grands corps de l'Etat. Ce fut le nombre des hommes qui prirent rang dans cet immense cortège. Ils étaient plus de 100,000. Ils défilèrent durant toute une soirée comme un flot inépuisable, attestant la sève chrétienne du Nouveau-Monde. A midi et demie, leurs premières colonnes s'ébranlaient, et c'est seulement quatre heures plus tard que le Saint-Sacrement sortait à leur suite de l'église. Ce n'est qu'à huit heures que descendait, du haut du reposoir, sa suprême bénédiction sur cette foule innombrable. 115 évêques, dont 3 cardinaux, lui faisaient escorte.

Et Mgr Bruchési, au Congrès de Madrid, a rappelé précisément ce triomphe, dans un magnifique discours que *l'Univers* a signalé. L'éloquent archevêque de Montréal s'est encore surpassé dans cette peinture. Sa langue impeccable et d'une merveilleuse aisance, sa verve, le feu de son action ont remporté là un succès sans précédent; il a soulevé littéralement la foule. Depuis les inoubliables

ou-

our

abr.
n ce
déc.
, est
299).

1).
S.

annonce
2 août,
honneur
signeur
de son
é diocé-
montréal,

pages rapportées de la Nouvelle-France par Mgr Touchet, le puissant orateur dont s'honore le siège d'Orléans, rien n'avait été dit de plus fort, de plus ému, de plus poignant sur cette magnifique apothéose eucharistique. Mais c'est encore un trait de la délicatesse de ce coeur d'évêque, que le récit incomparable de ces incomparables journées de Montréal ait servi précisément d'une nouvelle parure pour l'incomparable Congrès de Madrid. En égalant sa parole au chef-d'oeuvre en action d'hier, il contribuait au chef-d'oeuvre nouveau : chef-d'oeuvre de la grâce de Dieu et de la foi des hommes, qui porte le cachet des races et reflète tour à tour le génie des nobles nations qui l'accomplissent.

A Madrid, le soleil menaçait de darder sur la procession de clôture une accablante ardeur. Mais au signal du départ, les nuages accourent du fond de l'horizon, ils tendent le ciel d'un velum propice. Et le point saillant de cette glorieuse manifestation apparaît à tous les regards. C'est surtout le concours de l'armée. On a vu là les troupes de Sa Majesté Catholique, tous les uniformes et toutes les armes, le puissant défilé de la cavalerie et des affûts, les salves d'artillerie et les musiques militaires. Le canon tonne comme pour un roi, proclamant ainsi la souveraineté de l'humble Dieu caché. Les ordres de chevalerie l'entourent d'une garde d'honneur, parée des plus glorieux souvenirs du passé et des costumes les plus éclatants. Le char du Très Saint-Sacrement, tout d'argent et de cisures, s'avance enfin, traîné par une élite d'adorateurs, représentants des plus illustres traditions de l'Espagne.

Et c'est au palais royal que se rendent cette pompe et cette multitude. C'est du balcon d'honneur de la cour que Jésus-Hostie bénit une dernière fois ce peuple fidèle.

Puis la foule est congédiée. Mais à travers le palais, le Saint-Sacrement est encore escorté jusqu'à la chapelle. Le roi l'accompagne un cierge à la main ; la reine, la reine-mère, les infants, les grands d'Espagne, les ministres d'Etat sont là. On arrive à la salle du Trône. Et c'est alors que se produit ce fait capital, dont on ne saurait trop souligner l'importance pour l'avenir de l'Espagne et de sa dynastie. Le Saint-Sacrement s'arrête sous le dais. Alphonse XIII est à genoux devant lui. Un prêtre, le P. Postius, s'approche et lit en son nom cette consécration : *Souverain Seigneur, Roi vivant dans le Très Saint-Sacrement de l'Eucharistie, Roi*

*des Rois
auguste tré
ne entière,
ple, régnés
siècles des s
C'est la pr
le-Monial. C
de sa souver*

*Le collab
l'arrivée du
chapelle des*

*D'un mot fr
victoire eucha
discours. Du
Saint-Sacrement
voisin. " Il fr
maison du par
Et la leçon
poursuivre par
certains esprits
sel d'une sorte
demeure de fai
Que son empire
aucun autre sal
du Congrès de
grand rétablissem
un gage et un p*

*Le prologue
Montréal en 19
1908 qu'il le fa
notre archevêqu
épilogue.*

*Une fois enco
videre Petrum -*

des Rois et Seigneur de ceux qui gouvernent, devant votre auguste trône de grâces et de miséricorde se prosterner l'Espagne entière, fille très aimée de votre Cocur. Nous sommes votre peuple, régnez sur nous. Que votre empire dure toujours à travers les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

C'est la première réalisation du voeu de Notre-Seigneur à Paray-le-Monial. C'est la reconnaissance authentique, royale et nationale, de sa souveraineté sur les peuples.....

Le collaborateur de *L'Univers* raconte ensuite ce que fut l'arrivée du cortège royal et princier de Jésus-Hostie dans la chapelle des rois d'Espagne, puis il ajoute :

D'un mot frappant et juste, Mgr Bruchési a résumé cette nouvelle victoire eucharistique, et c'est encore une des trouvailles de son discours. Du reposoir de Montréal, après tant de splendeurs, le Saint-Sacrement avait été rapporté à la chapelle d'un grand hôpital, voisin. " Il fut reconduit chez nous, s'est écrié Sa Grandeur, à la maison du pauvre ; à Madrid, il rentre à la maison du roi ! "

Et la leçon très spéciale de ce triomphe est de nous exhorter à poursuivre partout cette restauration du divin pouvoir. Alors que certains esprits caressent en vain la chimère de l'avènement universel d'une sorte d'ordre nouveau du monde, l'oeuvre par excellence demeure de faire régner Jésus-Christ. *Adveniat regnum tuum !* Que son empire s'étende aux rois et aux peuples. Il n'y a pour eux aucun autre salut, aucun autre avenir. Et l'incomparable attrait du Congrès de Madrid est justement de nous avoir donné, de ce grand rétablissement de la cité catholique sous le sceptre de Jésus, un gage et un présage.

Le prologue des glorieuses manifestations eucharistiques de Montréal en 1910, si l'on peut ainsi dire, c'est à Londres en 1908 qu'il le faut placer. Grâce toujours à la personnalité de notre archevêque, c'est à Madrid que la postérité trouvera son épilogue.

Une fois encore, aussi, Monseigneur est allé voir Pierre — *videre Petrum* — dans la personne de Pie X. De Rome comme

de Madrid, Sa Grandeur nous rapporte des bénédictions et des forces morales.

Pour tous ces biens, comme pour tous ceux de son déjà long épiscopat, que Monseigneur soit à jamais béni par les coeurs de ses prêtres, de ses religieux, de ses religieuses et de ses fidèles. C'est le voeu que nous porterons tous aux pieds des autels, pour célébrer le quatorzième anniversaire de son sacre, le mardi, 8 août 1911. *Ad multos annos !*

PIE X ET LA PAIX INTERNATIONALE

LETTRE DU PAPE A Mgr FALCONIO

A Notre Vénérable Frère Diomède,
Archevêque de Larissa, délégué apostolique
aux Etats-Unis d'Amérique (Washington),

PIE X, PAPE.

Vénérable Frère,



EST avec plaisir que Nous avons appris de vous que, par l'initiative de personnages d'une souveraine autorité, on se préoccupe ardemment aux Etats-Unis d'assurer aux peuples les bienfaits de la paix. Et, en vérité, promouvoir la concorde des esprits, réfréner les instincts belliqueux, écarter les dangers de la guerre, et même supprimer les soucis de ce qu'on a coutume d'appeler la paix armée, c'est une tâche très noble. Et tout ce qui contribue à ce résultat, même sans atteindre immédiatement et complètement le but désiré, constitue néanmoins un noble effort qui mérite louange, et quiconque l'accomplit sert l'intérêt public. Et cela aujourd'hui plus que jamais, puisque aussi bien l'importance

numérique
progrès si
voir la pos
les princes
C'est po
d'une initia
être approu
qui, élevé a
de celui qui
volontiers N
rité à ceux
vre. Nous r
mes éminent
sagesse politi
lent ouvrir
sainte et gén
effet, par cela
terait vainem
toutes ses for
sont le princip
Nous rappel
breux qui, da
aussi, au mém
ples et de la s
d'autre ressou
supplions arde
hommes et peut
veur ceux qui
d'accorder lui-n
l'appellent de le
tés de la guerre
dans " la douce

numérique des armées, la puissance de l'outillage guerrier, les progrès si considérables de la science militaire laissent entrevoir la possibilité de guerres qui devraient faire reculer même les princes les plus puissants.

C'est pourquoi Nous Nous réjouissons de toute Notre âme d'une initiative qui, si elle doit paraître excellente à tous, doit être approuvée par Nous plus que par tout autre, par Nous qui, élevé au souverain Pontificat de l'Eglise, tenons la place de celui qui est " le Prince et le Dieu de la paix ". Très volontiers Nous accordons l'adhésion et l'appui de Notre autorité à ceux qui, heureusement inspirés, coopèrent à cette oeuvre. Nous ne pouvons nullement douter que ces mêmes hommes éminents, qui appliquent un génie si vigoureux et tant de sagesse politique à procurer la paix du siècle agité, ne veuillent ouvrir aux nations cette voie royale dans l'observance sainte et générale des lois de la justice et de la charité. En effet, par cela même que la paix consiste dans l'ordre, il compterait vainement y pourvoir celui qui ne s'emploierait pas de toutes ses forces à établir partout le règne de ces vertus, qui sont le principe et le fondement essentiel de l'ordre.

Nous rappelant les exemples de Nos prédécesseurs si nombreux qui, dans les circonstances opportunes, surent, eux aussi, au même titre, bien mériter de la civilisation des peuples et de la stabilité des puissances, et n'ayant actuellement d'autre ressource que d'adresser à Dieu Nos prières, Nous supplions ardemment le Seigneur, qui connaît le coeur des hommes et peut les changer à sa volonté, d'assister de sa faveur ceux qui travaillent à procurer la paix aux peuples, et d'accorder lui-même dans sa bonté la paix aux nations qui l'appellent de leurs vœux unanimes, afin que, loin des calamités de la guerre et des conflits, elles puissent reposer une fois dans " la douceur de la paix ".

En attendant, comme gage des faveurs divines, et comme témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons de tout coeur, Vénérable Frère, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, la huitième année de Notre Pontificat.

PIE X, PAPE.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Le 24 juin 1911.

LA politique italienne ne chôme pas encore, car en ce moment elle s'achemine tout doucement vers le socialisme d'état avec le projet sur le monopole des assurances, et à la république, avec le suffrage universel. Si le premier projet passe, les compagnies américaines d'assurances en payeront, pour la plus grande partie, les frais, car elles faisaient en Italie de très nombreuses opérations. Aussi il n'y a rien d'étonnant à ce que la question, sortant du cercle national où elle devrait naturellement se débattre, entre dans le champ international, et touchant aux intérêts d'autres pays amis de l'Italie, se les rendent plus ou moins hostiles. La diplomatie commence à entrer en jeu pour défendre les intérêts de ses nationaux ; et sous la pression de l'étranger, on ne sait pas ce qui pourra arriver, d'autant plus que les Italiens ne sont point enthousiastes du projet, et que les députés le votent à contre coeur, poussés par la question politique mais non convaincus des avantages que présentera l'opération. M. Giolitti, président du Conseil, prend les vraies allures d'un dictateur, *stat pro ratione voluntas* est sa devise ; et les Italiens, qui se disent si fiers de leur indépendance, réclament tant contre le pouvoir pontifical, oppresseur selon eux des consciences, cour-

bent la tête
problème p
Tous les jou
aucun ne cl
gémir en sec
le Parlement
l'Eglise, intr
contre le So
les catholique
tateur, et lui,
se trouve auj

— En atten
Dieu, le Corp
en certains en
procession a é
à l'empêcher
daient, avaien
une sourde co
inefficaces. Le
qu'on ne gênat
coeur joie. Me
pas courbé doc
prétendait leur
par les mêmes a
partie n'était pa
blait qu'ils vena
téger la défaite
sordres ont eu li
les mêmes résuli

— La transla
évêque de Bergai

bent la tête devant la volonté du député de Cuneo. Il y a là un problème psychologique qu'il serait intéressant de creuser. Tous les journaux s'en occupent, constatent la situation, mais aucun ne cherche un remède quelconque, se contentant de gémir en secret et en public contre l'avilissement où est tombé le Parlement italien. Fort quand il s'agit de faire la guerre à l'Eglise, intrépide toutes les fois qu'il peut partir en guerre contre le Souverain-Pontife, féroce quand il s'agit de tomber les catholiques, il devient cire molle devant la volonté du dictateur, et lui, qui a voulu fouler aux pieds la tiare pontificale, se trouve aujourd'hui agenouillé devant M. Giolitti.

— En attendant, la célébration des processions de la Fête-Dieu, le *Corpus Christi* comme on dit en Italie, a donné lieu en certains endroits à des scènes regrettables. A Fabriano, la procession a été troublée par les anticléricaux qui ont cherché à l'empêcher par la violence. Les catholiques, qui s'y attendaient, avaient prévenu les autorités. Mais celles-ci, grâce à une sourde complicité, avaient pris des mesures savamment inefficaces. Le maire avait répondu de l'ordre pour empêcher qu'on ne gênât pas trop ses amis, et ceux-ci s'en donnèrent à cœur joie. Mais il faut remarquer que les catholiques n'ont pas courbé docilement l'échine aux coups de matraque qu'on prétendait leur distribuer, ils ont vigoureusement résisté, et par les mêmes armes, aux anticléricaux. Alors, voyant que la partie n'était pas égale, les gendarmes sont arrivés et ils semblaient qu'ils venaient moins pour rétablir l'ordre que pour protéger la défaite des anticléricaux en déroute. Les mêmes désordres ont eu lieu à Fano, pour la même circonstance, et avec les mêmes résultats.

— La translation du corps du Bienheureux Barbarigo, évêque de Bergame (1657), puis de Padoue, en 1663, cardinal

de la sainte Eglise, mort en 1697, a donné lieu à la répétition des mêmes scènes. Mais là on a voulu y voir un motif politique. On pouvait, disent les organes du gouvernement, transporter les reliques à l'église cathédrale par le plus court chemin, sans faire des détours dans la ville de Padoue. On devait de plus se contenter du cortège qu'offraient les habitants de la ville. Au contraire, on a voulu y faire intervenir les différentes associations catholiques de la Vénétie avec leurs bannières. Le motif politique devenait évident, et il ne faut point s'étonner si les anticléricaux ont relevé le gant qu'on leur jetait. Ce n'est pas plus difficile que cela. Vous pouvez vous demander pourquoi une cérémonie strictement ecclésiastique, comme le transfert des reliques d'un Bienheureux, change d'aspect suivant qu'il y a plus ou moins de monde participant à la cérémonie. Et naturellement vous ne trouverez point de réponse. Mais la logique n'a jamais gêné certain parti et pourvu qu'il arrive à ses fins, peu lui importe que le chemin qui l'y conduise soit en rupture de ban avec le sens commun.

— Il est clair que ces manifestations anti-catholiques ont un but; ce n'est point l'explosion sporadique de sentiments anticatholiques. Ces manifestations, savamment organisées, soigneusement préparées, obéissent à un but préconçu, à un dessein nettement arrêté. On veut arriver à enlever aux catholiques italiens l'exercice public de leur culte, et le moyen le plus simple est de prouver aux autorités qu'elles sont incompatibles avec la tranquillité publique. Ce point mis en évidence, et c'est le but de ces manifestations anticatholiques, on espère obtenir un arrêté disant que *pro bono pacis* les catholiques sont priés de faire leurs cérémonies dans leurs églises. Mais, bien entendu, on se gardera d'appliquer la même règle aux cortèges anticléricaux. Ceux-ci sont l'expression de la volonté populaire et doivent être respectés. Tel est le

but secret de
quel tendent
une ville cat
gneur Jésus-t
la Chambre.
qu'il a envoy
fait tout son

— L'*Unita*
ont violemmen
Mgr Duchesne
demandé à ce
le prélat s'est r
tur du Maître
Duchesne, le to
et dans une ma
il me semble qu
maison Desclées
merie de San E
Appunti sereni,
ques. Mais on e
quelle cette impi
à la brochure.

— Je n'ai poin
tefois je ne puis
Les oeuvres de M
tions. Je n'en e
l'histoire: *Les pr*
jamais reçu d'*imp*
pour un catholiqu
faut savoir que la
Turchi, un des cinq

but secret de la campagne qui se mène en ce moment et auquel tendent ces assauts donnés aux catholiques voulant, dans une ville catholique, rendre un hommage public à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il y aura à ce sujet des interpellations à la Chambre. Pour cette fois encore, le gouvernement dira qu'il a envoyé des gendarmes protéger les catholiques et a fait tout son devoir.

— *L'Unita cattolica* de Florence et la *Riscossa* de Bréganze ont violemment attaqué *l'Histoire ancienne de l'Eglise* de Mgr Duchesne. Et les éditeurs de la traduction italienne ont demandé à ce prélat de répondre à ces attaques; ce à quoi le prélat s'est refusé, disant qu'il était couvert par *l'imprimatur* du Maître du Sacré Palais. " D'ailleurs, ajoutait Mgr Duchesne, le ton de ces attaques est absolument inconvenant, et dans une matière si grave, à mon âge, et dans ma situation, il me semble que j'aurais mérité un autre traitement. " La maison Desclées alors a voulu porter plainte contre l'imprimerie de San Bernardino de Sienne, qui avait imprimé les *Appunti sereni*, brochure où se trouvaient condensées ces attaques. Mais on en est venu à une transaction en vertu de laquelle cette imprimerie aurait publié à ses frais une réponse à la brochure.

— Je n'ai point à prendre parti dans la question; mais toutefois je ne puis m'empêcher de faire remarquer trois points. Les oeuvres de Mgr Duchesne prêtaient le flanc à ces accusations. Je n'en citerai qu'une, parce qu'elle appartient à l'histoire: *Les premiers temps du pouvoir temporel*, qui n'a jamais reçu *d'imprimatur* du Maître du Sacré Palais, appelle pour un catholique les plus graves réserves. Maintenant il faut savoir que la traduction italienne, faite par Don Nicola Turchi, un des cinq prêtres modernistes dénoncés par Verdesi

dans son mémoire au pape, n'a point passé sans difficultés sous la révision du Maître du Sacré-Palais, et celui-ci a dû imposer de nombreuses corrections, qui d'ailleurs ont été faites. Il ne faut point oublier enfin que l'ex-abbé Houtin, dans un parallèle entre Loisy et Duchesne, disait, et en donnait les preuves, que tous deux tendaient au même but par des voies différentes, Loisy par la voie philosophique, et Duchesne par la voie historique. Disons tout de suite que ce jugement de l'abbé apostat étant un plaidoyer *pro domo sua* est suspect à plus d'un titre et ne saurait être accepté. Cependant il n'y a pas de fumée sans feu ; et malgré tout, les catholiques ne pourront jamais ranger l'*Histoire ancienne de l'Eglise* de Mgr Duchesne dans la catégorie des livres de saint Hilaire que saint Jérôme affirmait pouvoir être lus sans serupules.

— Les relations diplomatiques entre le Saint-Siège et l'Uruguay, qui avaient repris pour la nomination du successeur de Mgr Soler à Montevideo, sont de nouveau rompues, ou vont l'être. Les deux parties n'ont pu s'entendre sur le choix du nouveau prélat. Et comme cette nomination était le seul motif de la reprise des rapports, ceux-ci vont cesser jusqu'à nouvel ordre. Il faut toujours que la politique vienne se mêler dans les choses essentiellement religieuses. Les gouvernements semblent ne vouloir considérer l'Eglise que comme *instrumentum regni*. Ils lui font bon visage, lorsqu'ils croient que son influence leur sera utile, et la persécutent plus ou moins ouvertement dès qu'ils la soupçonnent de vouloir, au nom de la justice et de la vérité, s'opposer à leurs visées.

— C'est pour ce motif que l'archevêque de Posen n'est point encore nommé, et on ne voit pas le moment où il le sera. L'empereur voudrait un prélat germanisant, qu'il ait ou non les qualités de l'emploi. Le pape se préoccupe surtout des qualités

morales de l'
tion dont le
odieux aux P
qu'il soit fon
rer un euré et
un motif pour
verrait, avant
ner contre elle

— Le mart
cet heureux ré
l'histoire de ce
sément historiq
on ne saurait,
thenticité. On
de l'ancien pa
grand intérêt h
de saint Sébasti
arbre, les mains
bu, avec un arc,
coeur. Cette se
mier exemple de

b)



ATIERE.
précisio:
indulger

(5) Voir les num
pour les décrets et
mentaire.

morales de l'évêque, et ne veut pas consentir à une nomination dont le résultat immédiat serait de rendre le pasteur odieux aux Polonais qu'il aura à gouverner. Si l'*odium populi*, qu'il soit fondé ou non, est un motif canonique pour transférer un curé et même un évêque, on comprend qu'il soit encore un motif pour ne point nommer telle ou telle personnalité qui verrait, avant même la prise de possession, son diocèse se tourner contre elle.

— Le martyr de saint Sébastien de M. d'Annunzio a eu cet heureux résultat de faire creuser d'une façon plus intense l'histoire de ce saint et de dégager les circonstances rigoureusement historiques d'autres qui peuvent être vraies, mais dont on ne saurait, dans l'état actuel de la science, prouver l'authenticité. On vient de découvrir à ce sujet, sur une fenêtre de l'ancien palais municipal d'Ancone, une sculpture de grand intérêt historique. C'est la représentation du martyr de saint Sébastien. Le saint, dont la tête manque, est lié à un arbre, les mains sont pendantes, devant lui est un archer barbu, avec un arc, qui lui décoche une flèche dans la direction du cœur. Cette sculpture appartient au IX^e siècle et est le premier exemple de la représentation du martyr de ce saint.

DON ALESSANDRO.

MEDAILLES-SCAPULAIRES (5)

(Suite.)

b) CE QUI CONCERNE LA MÉDAILLE



MÉDAILLIERE. — Le décret n'exige que le métal, sans autre précision. D'après les règles générales des objets à indulgencier, elle pourrait être d'un métal quelcon-

(5) Voir les numéros du 29 mai pour l'introduction, du 19 juin pour les décrets et du 10 juillet pour le commencement de ce commentaire.

que, pourvu qu'elle soit d'une dureté ou d'une épaisseur telle qu'elle ne puisse pas facilement être détériorée. Elle sera donc en cuivre ou en bronze, oxydé, argenté, ou doré, ou en aluminium, comme les autres médailles en usage, mais non en verre soufflé, facile à briser.

Forme. — Le décret n'indique aucun module spécial. Elle pourra donc revêtir une forme quelconque, carrée, oblongue, ronde, à plus de quatre angles, ou avoir deux côtés droits et deux ronds, comme les autres médailles.

Effigie. — Le décret indique avec soin les deux effigies requises. D'un côté, ce sera (non pas simplement notre Seigneur, ou son Coeur isolé, ce qui était permis avant ce décret, mais) la personne entière, ou au moins le buste de notre Seigneur montrant d'une main son Coeur sacré. De l'autre côté, l'on aura la représentation de la personne entière, ou le buste seul, de la sainte Vierge, sous un titre, ou invocation, ou représentation quelconque. Peu importe donc que ce soit la vierge miraculeuse, dont les mains émettent des rayons, ou celle de Lourdes, les mains jointes portant un rosaire, ou celle de son immaculée conception, ou son assomption, ou son couronnement; il est indifférent qu'elle porte l'enfant Jésus ou non, qu'elle tienne ou non un scapulaire, le décret ne mentionne aucun détail sur ces points.

Bénédictio. — Cette médaille doit être bénite autant de fois qu'elle doit remplacer de scapulaires. Elle doit aussi être bénite par un prêtre qui a le pouvoir de recevoir d'un ou de plusieurs scapulaires et alors elle remplacera ce ou ces scapulaires à l'exclusion des autres. C'est une simple bénédiction et non des indulgences qui sont ainsi communiquées à cette médaille. Comme le scapulaire, cette médaille constitue une

des condit
des privilè

Achat. —
piété, il fa
moins que l
le solder a
Tout argen
échange pou
rieur (et qu
teindrait pa
valeur pour
mune.

Toutefois,
scapulaires, il se
moins par pri

Transport. —
pour d'autres
pourvu qu'on
reçoit une déf
plus la faire s
une nouvelle b

Port. — Le
de porter ces m
d'abord la port
dans une poche
montre. Mais da
une autre qu'or
beaucoup et cou
prévenir des oub
courte chaînette
der sous ou sur

des conditions requises pour gagner les indulgences et jouir des privilèges.

Achat. — Il semble que, comme pour les autres objets de piété, il faut qu'elle soit payée avant la bénédiction (ou du moins que le marché soit conclu avant la bénédiction, si on doit le solder après), ou bien qu'elle soit délivrée gratuitement. Tout argent, même un sou, reçu après la bénédiction, en échange pour cette médaille, non en vertu d'un contrat antérieur (et quand même il égalerait exactement, ou même n'atteindrait pas la valeur de la médaille), lui ferait perdre sa valeur pour remplacer les scapulaires, selon l'opinion commune.

Toutefois, contrairement à ce qu'on pratique pour les scapulaires, il semble que, si l'on perd sa médaille, il faille (au moins par prudence) faire bénir celle qu'on lui substitue.

Transport. — Il semble qu'on peut faire bénir des médailles pour d'autres. Elles peuvent passer par différentes mains, pourvu qu'on n'en fasse pas usage. Mais la personne qui en reçoit une définitivement, en devient propriétaire et ne peut plus la faire servir à d'autre personne, sans qu'elle reçoive une nouvelle bénédiction.

Port. — Le décret mentionne explicitement deux manières de porter ces médailles et implicitement une troisième. Il faut d'abord la porter sur sa personne. Ce peut être au cou, ou dans une poche, ou fixée à son chapelet ou à une chaîne de montre. Mais dans ces derniers cas, il sera opportun d'en avoir une autre qu'on prendra pour la nuit. Que si l'on voyage beaucoup et couche souvent hors de chez soi, on préférera pour prévenir des oublis fréquents, la porter au cou passée dans une courte chaînette non oxydable; le soir, il sera facile, de la garder sous ou sur ses habits de nuit.

Le décret mentionne de plus que la médaille doit être portée "décentement" (*decenter*).

Mais il n'est pas dit qu'il faille la porter constamment. Toutefois l'emploi du mot "portée" (*deferre*) du décret, joint au fait que le scapulaire qu'elle remplace devait être porté constamment, doit par prudence incliner à ne pas la laisser, si ce n'est pour un temps très court, comme pour se laver, se baigner, ou subir un examen médical.

Il importe de ne pas confondre les prescriptions qui précèdent avec la pratique en usage avant le 16 janvier 1911.

Ces anciennes médailles bénites par le pape, ou par un prêtre qui en avait reçu le pouvoir, comme en ce pays les PP. Franciscains, offrent des divergences pour l'effigie, la bénédiction, l'usage et les scapulaires qu'elles remplacent. *a*) Il n'est requis pour ces dernières que l'effigie de la sainte Vierge (au revers, les unes portant celle du pape, d'autres un scapulaire ou un sacré-coeur, ce qui est libre); *b*) elles n'exigent qu'un seul signe de croix même lorsqu'elles doivent remplacer plusieurs scapulaires; *c*) enfin il n'était pas requis de les porter sur sa personne, il suffit de les garder pieusement. Tous ceux qui possèdent de ces médailles bénites avant le 16 janvier 1911 peuvent les garder avec ces anciennes conditions; ils ne sont donc pas obligés de les porter sur eux; (ils feront bien cependant de les porter). *d*) De plus ces médailles anciennes ne peuvent remplacer que les 5 principaux scapulaires (de la sainte Trinité, de la Passion, du Carmel, de l'Immaculée-Conception et des Sept-Douleurs). Elles ne peuvent remplacer les autres scapulaires (du précieux Sang, des saints Coeurs de Jésus et de Marie, du Bon-Conseil, de saint Joseph, etc.) comme les nouvelles médailles.

Chambly.

L'abbé JOSEPH SAINT-DENIS.

(*A suivre*).